

Règlements

Alerte promotionnelle (René Martel)

1. *Comment participer*

Il suffit de transmettre ses coordonnées à l'adresse courriel promo@sto.ca, avant midi le 12 novembre 2013 suite à la réception de l'alerte promotion dans sa boîte courriel. Une alerte promotionnelle est un service d'information auquel les gens s'inscrivent de façon volontaire.

2. *Durée du concours et tirage*

Événements	Date de l'alerte	Fin de la période d'inscription
Alerte promotionnelle - Renée Martel	11 novembre 2013 à 11 h	12 novembre 2013 midi

Le prix sera octroyé lors d'un tirage au sort qui aura lieu le 12 novembre 2013 à 13 h. Pour être admissible à ce tirage, nous devons avoir reçu les coordonnées du participant à l'adresse courriel promo@sto.ca, avant midi cette même date.

Le tirage aura lieu dans les locaux de la STO situés au 111, rue Jean-Proulx à Gatineau.

3. *Prix à gagner*

Événements	Prix	Valeur approximative
Spectacle de Renée Martel	2 paires billets	160 \$ (40 \$ l'unité)

À moins d'indication contraire dans ce document, les prix ne sont ni modifiables, ni transférables, ni monnayables. Le gagnant s'engage à accepter le prix obtenu tel qu'attribué.

4. *Désignation du gagnant*

Les gagnants sont choisis au hasard, le 12 novembre 2013 après à 13 h, dans les bureaux administratifs de la STO situés au 111, rue Jean-Proulx à Gatineau. À cette même date, les gagnants sont informés par courriel et leur nom est publié au sto.ca, le lendemain.

5. *Réclamation des prix offerts*

Les gagnants devront par la suite se présenter avant le 19 novembre 20 h à la STO, au 111, rue Jean-Proulx à Gatineau pour réclamer leur prix.

6. Admissibilité

Tous les participants doivent être résidents du Québec. Les employés de la STO ne sont pas admissibles à cette promotion, de même que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Tous les participants doivent être âgés de 18 ans et plus.

Une seule participation par personne par alerte est permise.

7. Litige

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

8. Généralités

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations reçues au cours de la période d'inscription.

En participant, les gagnants consentent automatiquement à ce que leur nom soit publié sur le sto.ca.

La participation à ce concours comporte l'acceptation des présents règlements et tous les participants de cette promotion acceptent, s'ils sont gagnants, de se conformer à ceux-ci.

Directions des communications et du marketing
Société de transport de l'Outaouais (STO)
Novembre 2013